

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et DULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Mai 1878.

Chronique générale.

LE PROJET DE RACHAT DES CHEMINS DE FER AU SENAT.

L'ensemble du projet de loi relatif au rachat des chemins de fer a été adopté, comme nous l'avons dit, par 439 voix contre 76. Singulier scrutin, dans lequel se sont trouvés confondus, en faveur du projet, des bulletins royalistes, bonapartistes, constitutionnels et républicains.

Nous ne voulons pas expliquer les dissidences momentanées qui se sont produites dans les rangs de la droite par des préoccupations d'intérêt local et d'intérêt personnel; car nous sommes persuadés que les conservateurs, égarés à la suite de M. de Freycinet, ont obéi aux seules inspirations de leur conscience.

Rarement projet a été défendu avec moins de talent et de plus mauvais arguments; preuve évidente qu'il est détestable. Les remarquables discours de MM. Buffet, Caillaux, Bocher, de Ventavon ont d'ailleurs levé toute espèce de doutes à cet égard; souhaitons que l'avenir ne vienne pas joindre à ces démonstrations celles qui résultent des faits eux-mêmes.

Toujours sur la brèche, l'infatigable M. Caillaux a essayé d'atténuer la portée malheureuse du projet de loi. Par un amendement à l'article 3, il a proposé de substituer

à la création d'obligations 3 0/0 amortissables un système de paiement consistant en 50 annuités, payables par termes semestriels et calculées sur le taux d'intérêt de 4 0/0 à 4 65 0/0 par an, amortissement compris. Les avantages de ce système sont d'éviter un emprunt nouveau et de permettre de réaliser une économie considérable.

Dans le système du gouvernement (création d'obligations 3 0/0 amortissables en 75 ans), l'annuité à payer par l'Etat sera de 44,940,897 fr. 53. Dans le système de l'amendement Caillaux, l'annuité au taux de 4,65 ressortira seulement à 44,318,000. La différence entre les deux annuités est donc de 622,897 fr. 53, et la différence entre le total des 75 annuités du projet de loi et des 50 annuités de l'amendement ressort à 329,652,314 fr. 53.

Le Sénat aurait peut-être cédé à la tentation de réaliser une pareille économie si M. Léon Say n'était venu soutenir que l'adoption de l'amendement Caillaux aurait pour résultat d'entraîner une réduction de 30 millions sur le prix du rachat, et par suite de nouvelles négociations avec les compagnies en souffrance, négociations que lui, M. Léon Say, n'osait s'engager à mener à bonne fin. Après cette déclaration du ministre, l'amendement a été repoussé par 466 voix contre 100.

Sur l'article 4, confiant au ministre des travaux publics le soin d'assurer l'exploitation provisoire des lignes rachetées, M. Buffet a pris la parole pour demander, mais en vain, le renvoi du projet de loi à la commission, afin qu'il pût être statué sur le mode définitif d'exploitation de ces lignes en même temps que sur le rachat.

Quant à M. Caillaux, il a développé un nouvel amendement ayant pour but d'obliger le ministre des travaux publics à présenter, dans les six mois de la promulgation de la loi en discussion, un projet fixant les bases définitives du régime auquel seront soumis les chemins de fer rachetés. En attendant qu'il fût statué sur ce projet, M. Caillaux a proposé en outre de décider que l'exploitation provisoire par l'Etat aurait

lieu sous forme de séquestre administratif. Ces sages dispositions, qui avaient pour objet de limiter les droits reconnus à l'Etat relativement à l'exploitation, ont été repoussés.

M. Bocher a pris occasion de l'amendement de M. Caillaux pour couvrir de critiques le projet de loi et de louanges M. de Freycinet. A notre humble avis, les premières étaient mieux méritées que les secondes. La seule conclusion pratique que l'honorable M. Bocher ait donnée d'ailleurs à son discours a été le dépôt dans l'urne d'un bulletin hostile au projet. C'est quelque chose sans doute, mais un bon amendement revêtu de sa signature et de celle de ses amis eût bien mieux fait notre affaire.

Enfin, la loi est votée, et M. de Freycinet va se mettre à l'œuvre. Comme l'intérêt de la France est engagé dans la folle entreprise qu'il a imaginée, nous lui souhaitons patriotiquement bonne chance; mais nous craignons fort d'avoir à signaler bientôt des désillusions, des déceptions et des... repentirs.

L'adoption par le Sénat de la loi présentée par M. de Freycinet est un puissant motif de jubilation pour la presse républicaine. L'organe le plus accrédité de ce parti traduit ainsi ses actions de grâces, non pas envers la Chambre haute qui a montré dans son vote une grande et peut-être trop aveugle condescendance, mais envers la Chambre des députés qui est à ses yeux le premier de tous les pouvoirs sous la Constitution qui nous régit :

« Au point de vue politique, nous avons à nous réjouir. C'est un grand bien pour le parti républicain, pour le gouvernement, d'avoir résolu un problème difficile et de l'avoir résolu par de bons moyens, avec l'approbation de l'opinion publique. C'est un grand bien pour notre parti et pour notre gouvernement d'avoir un ministre des travaux publics qui, de l'aveu de ses ennemis eux-mêmes, s'impose à l'estime et au respect de cette majorité sénatoriale dont il

paraissait si difficile de désarmer l'hostilité. L'autorité qu'il a conquise tourne au profit non-seulement du cabinet, mais du régime dont il s'est déclaré le dévoué serviteur.

M. de Freycinet a fait accepter non-seulement le rachat des petites compagnies, mais le programme de travaux publics, le programme de politique laborieuse et pacifique dont il a si éloquemment expliqué la bienfaisante sagesse. Avec ce ministre d'exécution qui parle en homme d'Etat, si habile parlementaire et si populaire, le gouvernement doit se sentir très-fort et en situation de traverser heureusement toutes les difficultés. Qu'il sache user maintenant de son crédit et de sa force : le vrai monde des affaires et la démocratie sont d'accord pour l'encourager et le soutenir. Qu'il ait confiance en lui-même et qu'il marche !

Cette exaltation ne présage rien de bon. Puissent nos tristes prévisions ne point se réaliser !

La Chambre, réunie dans ses bureaux, a ainsi composé la commission du budget de 1879 :

- 1er bureau, MM. J. Ferry, A. Proust, Thompson; 2e, MM. Lamy, Jacques, de Mahy; 3e, MM. Germain, Carnot, Tirard; 4e, MM. R. Waddington, Millaud, Langlois; 5e, MM. E. Roux, Nadaud, Constans; 6e, MM. Berlet, Goblet, Léon Renault; 7e, MM. Wilson, Parent, Varambon; 8e, MM. Farcy, Dréo, Boyssset; 9e, MM. Rouvier, Guichard, Feuillée; 10e, MM. Gambetta, Bethmont, comte de Choiseul; 11e, MM. Spuller, A. Grévy, Fallières. Pas un seul membre de la minorité.

Le 9e bureau a élu M. Guichard afin de manifester son intention de persister dans son hostilité contre le budget des cultes.

L'élection de M. Thompson a été également inspirée par un sentiment hostile à l'administration financière de l'Algérie.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DEVOIR

Il y avait du mécontentement sur la figure habituellement paisible de M. Dormans. Sa femme allait, venait, dans la pièce où il se trouvait, sans qu'il lui parlât des incidents de la journée et qu'il lui fit les douces questions d'usage. Victoire sa fille, et Louise sa nièce, brodaient chacune un voile de tulle noir à la clarté d'une lampe de cuivre.

Victoire regardait souvent la lampe comme pour lui demander plus d'éclat; Louise tournait les yeux du côté de la porte, et interrompait son travail chaque fois que des pas rapides se faisaient entendre sur l'escalier. Le bruit passait, et la jeune fille ne pouvait se défendre de jeter un regard inquiet sur le front sévère de M. Dormans.

Cette scène se passait rue des Augustins, à Lyon. L'horloge de l'église de Saint-Louis sonna neuf heures. M. Dormans régla sa montre, fit

quelques tours dans la chambre, et demanda si l'on ne souperait pas bientôt.

Sur l'observation de madame Dormans, que le rôti avait encore besoin d'un quart d'heure, le mari répliqua :

— Dites plutôt qu'il faut attendre M. Edouard; que peut-il faire à pareille heure ?

— Promets-moi de ne pas gronder, dit la mère en s'approchant de M. Dormans.

— Je ne veux rien promettre, répondit-il avec fermeté. Pourquoi n'est-il pas rentré ?

— Mon ami, sois bon, comprends les goûts d'un jeune homme, il est allé voir jouer...

Le regard fixe et clair du père déconcerta à tel point la pauvre mère, qu'elle fut obligée de recourir à Louise pour nommer la pièce : c'était les Huguenots.

— Et comment peut-il payer de pareils plaisirs, lui qui ne gagne rien ? demanda sévèrement M. Dormans. Avec quel argent est-il allé au spectacle ? Avec celui de sa sœur ou de sa cousine sans doute.

— Il y a si peu de distractions dans sa vie, dit la mère.

— Y en a-t-il dans la mienne ?

Le mécontentement du père attrista le souper. Edouard rentra vers les onze heures.

— Je vous attendais, monsieur, dit le père.

Le jeune homme voulut s'excuser.

— Vos chefs sont mécontents de vous, reprit

M. Dormans. Je les ai vus aujourd'hui; ils se plaignent de votre négligence et de votre incapacité.

— Je ne puis prendre goût à auner tout le jour des étoffes, hasarda Edouard.

— Des jardins est mon ami et le parent de votre mère, reprit M. Dormans; il ne vous laissera pas là. Quand vous aurez mérité sa confiance, vous irez voir les ouvriers. C'est une place de deux à trois mille francs.

— Je ne me sens point de penchant pour ces occupations. Pendant un an j'ai appris la fabrication de l'étoffe, et pendant un an j'ai dévoré des tristesses et des dégoûts dont moi seul ai la mesure.

— C'est-à-dire que vous voulez vivre en oisif ?

— Je voudrais travailler à mes heures et en liberté; sortir quand le ciel m'y invite; ne point être esclave enfin.

— Depuis quarante-six ans, reprit gravement le vieillard, je fais des chiffres derrière une grille où le soleil n'arrive jamais, et je n'ai jamais demandé une vie plus douce.

— C'est que vous aviez du goût pour les chiffres, mon père.

M. Dormans regarda Edouard avec une colère mal retenue.

— J'ai aussi du goût pour la promenade et le soleil, dit-il d'un accent amer; mais le devoir est là qui commande, et moi je crois au devoir. Ce

n'est point en respirant le grand air sous les arbres que j'ai pu vous entretenir au collège jusqu'à l'âge de onze ans. Surtout que ces études ! Votre mère voulait faire de vous un homme plus instruit que moi, et aujourd'hui il se trouve que c'est l'ignorant qui nourrit le savant. A quoi bon votre savoir si vous restez incapable de prendre votre place dans la vie ? J'ai soixante-six ans; il y en a cinquante-six que je me suffis. J'avais dix ans quand, au retour de l'école, je vis ma mère qui pleurait en faisant un paquet de linge qu'elle se disposait à aller vendre. — Ne le vendez pas ! lui criai-je; dites-moi ce qu'il faut faire pour vous tirer du besoin. — Tu es trop petit. — Je vous aime ! lui répondis-je. Et dès le lendemain je piquais des cartes, et je gagnais plus qu'aucun enfant de mon âge.

— Mon Dieu ! mon père, dit Edouard confus, je ne répugne point au travail; je demande seulement un état qui me convienne.

— Et que veux-tu être ?

— Artiste, mon père. Je peins depuis longtemps, et mes essais ont attiré l'attention aux dernières Expositions; ma vocation est là, et je ne puis faire autre chose.

— Tu veux qu'on parle de toi, dit M. Dormans durement, et tu prends la vanité pour une vocation; mais tu n'as ni la patience ni l'ardeur qui font les grands artistes. Jamais de mon consentement tu

Il est à remarquer que les députés ultra-radicaux ont été exclus de la commission. On dit que, sur leurs plaintes, il a été décidé que deux ou trois des membres élus donneront leur démission pour faire une place à l'élément ultra-radical.

La commission du budget a dû se constituer hier en nommant son président, son vice-président et son secrétaire.

On assure qu'un de ses premiers actes sera de demander à la Chambre de voter, avant de se séparer, les quatre contributions, afin de permettre aux conseils généraux de voter à la session d'août la répartition par communes.

On dit qu'un membre de la droite royaliste se propose d'adresser au gouvernement une question pour savoir s'il est disposé à autoriser l'érection de la statue de Voltaire votée par le conseil municipal de Paris.

Dans sa séance de samedi, la Chambre des députés a voté une allocation de 30 fr. par mois à accorder pendant la durée de l'Exposition aux capitaines, lieutenants et sous-lieutenants de l'armée de Paris.

M. d'Ayguevives, candidat officiel, élu dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Toulouse, a été ensuite invalidé.

Le colonel Denfert-Rochereau, député de Paris, et l'un des questeurs de la Chambre, est mort samedi soir, presque subitement, à Versailles.

Le colonel Denfert était député du 6<sup>e</sup> arrondissement. Il avait été élu le 14 octobre par 10,894 voix contre 5,636 données à M. Camille Rousset.

L'Union républicaine a décidé qu'elle demanderait à la Chambre que les funérailles du colonel Denfert-Rochereau soient faites aux frais de l'Etat.

Elle a décidé aussi qu'il y avait lieu de presser la vérification des élections contestées et de renvoyer à la prochaine session l'examen des élections ajournées.

Décidément les nouveaux venus sur le chemin de Damas ne sont pas bien accueillis par les Caïphe et les Ponce-Pilate de la République. Voici ce que nous lisons dans la *Marseillaise*:

« La République n'a que faire des gens de cette espèce. Les Dugué de la Fauconnerie, les Léonce Dupont, les Raoul Duval et toute cette séquelle d'affamés de pouvoir en seront pour leurs frais. »

Si les informations du *Journal du Loiret* sont exactes, M. Gambetta recommencerait

n'entreras dans cette voie.

Ces débats se renouvelèrent bien des fois sans changer l'opinion d'Edouard ni celle de M. Dormans, et le jeune homme continuait à négliger ses occupations commerciales pour la peinture, à la grande colère du vieux commis.

Cette lutte entre le père et le fils répandait une grande tristesse dans la maison; mais nul ne s'en affligeait aussi vivement que Louise, la cousine d'Edouard. Elle avait été élevée avec celui-ci, et madame Dormans, dans ses longs entretiens avec les jeunes filles, avait même souvent fait allusion à la possibilité d'une alliance entre elle et Edouard; Louise s'était accoutumée à cette pensée et aimait son cousin comme un fiancé.

Cependant sa majorité était venue; M. Dormans lui rendit ses comptes avec la scrupuleuse exactitude dont il avait toujours fait profession, et la jeune fille se trouva riche d'environ trente mille francs, dont le vieux négociant lui remit en main les titres.

Le soir même, Edouard, en rentrant, trouva sur son secrétaire la somme entière, avec une lettre renfermant ces seuls mots:

« Voici assez d'argent pour vous rendre à Paris, y compléter vos études de peintre, et acquérir la place qui vous est due. Acceptez ce prêt d'une amie, et faites-la heureuse de votre bonheur. »

(A suivre.)

à être inquiété par les intransigeants dans sa circonscription de Belleville. Les adversaires de « l'opportunisme » veulent le mettre sur la sellette très-prochainement.

Nous lisons dans la *Correspondance universelle*:

« Dans le monde gouvernemental on ne croit pas à la mise en accusation des ministres du 16 Mai, vu les difficultés pour le Sénat de trouver un texte en vertu duquel on puisse les condamner.

« D'un autre côté, on paraît redouter certaines éventualités qui, si ce projet était mis à exécution par la majorité républicaine de la Chambre, pourraient amener des complications extrêmement graves. »

En présence du nombre toujours croissant de demandes de secours pour construction ou réparation d'écoles, le ministre de l'instruction publique, on le sait, a dû organiser un service spécial pour l'instruction de ces demandes.

La besogne ne lui manque pas: depuis le commencement de l'année, 1,350 pétitions émanant d'un grand nombre de communes sont arrivées au ministère. Sur ce nombre, 800 environ ont pu être accueillies.

Les secours accordés varient en général entre 500 et 1,000 fr.; ils ne dépassent jamais 40,000 fr.

Malgré la sage économie qui a présidé à la répartition, le crédit annuellement inscrit au budget est à peu près épuisé, et le gouvernement ne pourra guère faire droit aux exigences nouvelles qu'au moyen de la caisse des écoles dont la création est projetée.

M. GAMBETTA ET L'AFFICHE BLANCHE.

Voici une délicieuse histoire que nous recommandons aux méditations de MM. les républicains.

L'honorable M. des Rotours est député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Lille. Son influence est si grande dans son arrondissement, qu'il a toujours été élu sans concurrent.

Aux élections du 14 octobre dernier, M. des Rotours, désirant rester indépendant, refusa l'affiche blanche qui lui était offerte par le préfet, M. Welche, au nom de M. de Fourtou, ministre de l'intérieur.

Le 8 novembre dernier, c'est-à-dire le lendemain même de la convocation de la Chambre, M. Andrieux, président du 4<sup>e</sup> bureau, dont faisait partie M. des Rotours, annonça au député de Lille qu'il allait proposer sa validation à la Chambre parce qu'il n'y avait pas de protestation au dossier et qu'il n'avait pas eu l'affiche blanche.

« Vous vous trompez sur ce dernier point, dit M. des Rotours à M. Andrieux; j'ai eu l'affiche blanche au moins une fois dans ma vie, et je vous l'apporte pour que vous n'en doutiez pas. »

Ceci dit, M. des Rotours déploya aux yeux ébahis de M. Andrieux, une splendide affiche blanche, datée du mois de février 1871 et signée: le ministre de l'intérieur, Léon Gambetta.

Cette affiche enjoignait à tous les maires qui trouveraient sur les bulletins de vote les noms des sieurs (sic) Plichon, des Rotours, Jules Brasse, Kolb-Bernard, etc., etc., de passer ces noms sous silence et de tenir les votes en faveur de ces candidats comme nuls et non avenus. Plus bas, se trouvait le décret du Dictateur, qui frappait d'inéligibilité les anciens sénateurs, candidats officiels, conseillers d'Etat et préfets de l'Empire.

M. Gambetta, en donnant de tels ordres aux maires, les invitait tout simplement à commettre un faux. Nous devons dire qu'aucun de ces magistrats n'obéit à cette criminelle injonction.

Nous renonçons à dépeindre la figure de M. Andrieux après qu'il eut pris connaissance de ce précieux document. En homme bien avisé, il pria M. des Rotours de vouloir bien joindre cette pièce au dossier.

« Cela est impossible, dit M. des Rotours, je n'ai que cet exemplaire, et je tiens à le conserver; mais, si vous le désirez, je puis vous en donner une copie certifiée. »

M. Andrieux n'insista pas.

Ajoutons que le jour même l'honorable M. des Rotours fut validé.

JEANNE D'ARC ET la Marseillaise.

On connaît le savoir-vivre des républicains. Ils viennent d'en donner une preuve nouvelle à Orléans, le jour de la fête de Jeanne d'Arc.

Mardi 8 mai avait lieu le 447<sup>e</sup> anniversaire de la délivrance de cette ville par la sympathique héroïne lorraine. Les monuments publics étaient pavés, comme de coutume, de drapeaux et d'oriflammes. La cité reconnaissante s'était portée tout entière sur les lieux que devait parcourir la procession.

Lorsque le cortège militaire quittait la place Saint-Charles pour se rendre à la cathédrale, où l'évêque a l'habitude de recevoir des mains du maire l'oriflamme de Jeanne d'Arc, une troupe de républicains bien avisés trouva le moment propice pour entonner la *Marseillaise*.

Le *Moniteur orléanais*, auquel nous empruntons ces détails, raconte le fait en ces termes:

« Pourquoi faut-il qu'hier une démonstration bien intempestive, si elle n'était scandaleuse, se soit produite à l'occasion de cette fête civique? Une bande nombreuse de fils de Voltaire s'était organisée en tête du cortège et ouvrait la marche en hurlant la *Marseillaise*. C'était une tache à la gravité du cortège, une insulte au recueillement général. Nous sommes convaincus que nos autorités ont été les premières à souffrir d'une pareille manifestation, mais que pouvaient-elles pour la réprimer? »

Le *Moniteur orléanais* a raison de douter de la puissance des autorités actuelles pour réprimer ce scandale, car le gouvernement occulte des Dix-Huit réclamerait immédiatement la destitution des fonctionnaires assez patriotes pour condamner ces manifestations antifranchaises des frères et amis. Et il n'est pas donné à tout le monde d'avoir le courage de choisir entre son emploi et son devoir.

Que diraient cependant les entrepreneurs du centenaire de Voltaire si quelques conservateurs s'avisent d'aller crier: *Vive Jeanne d'Arc!* au milieu des discours qu'ils prononceraient en faveur de l'affreux *vieillard*?

Il est vrai que Voltaire était l'ami du roi de Prusse, et que Jeanne d'Arc a sauvé la France de l'étranger.

Le choix des radicaux ne pouvait être douteux.

Hélas! que n'avons-nous aujourd'hui plusieurs Jeanne d'Arc! (*Assemblée nationale.*)

ATTENTAT CONTRE LA VIE DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

Berlin, 12 mai.

Hödel, l'auteur de l'attentat commis sur Sa Majesté, n'a pas tiré sur l'empereur et affirme positivement n'avoir tiré qu'un seul coup. Il prétend être dans le plus grand dénuement et avoir voulu se suicider publiquement sous les tilleuls, afin de montrer aux riches la situation actuelle et les résultats où elle mène. Il maintient s'être tiré à lui-même un seul coup, et ne peut s'expliquer comment les trois autres coups de son revolver sont partis. Il a dû, dit-il, les tirer sans en avoir conscience.

On a trouvé chez l'assassin différents écrits démocratico-socialistes, des cartes d'affiliation à diverses sociétés démocratiques socialistes, ainsi que des portraits de Bebel et de Liebknecht. Il a déclaré dans son interrogatoire qu'il n'appartenait à aucun parti politique, mais qu'il était anarchiste et l'adversaire de tous les partis politiques et de toutes les institutions sociales et politiques actuelles.

Kruger, le second individu arrêté, paraît être innocent, et a été, dit-on, remis en liberté. Il a éveillé les soupçons, parce qu'il a pris parti pour Hödel, en le voyant en butte aux voies de fait du public qui s'était rué sur lui.

Berlin, 12 mai.

Les journaux du matin, sans distinction de parti, sont unanimes pour constater l'explosion des sentiments patriotiques de la population, et pour exprimer leurs sentiments de vénération pour la personne de l'empereur.

Berlin, 12 mai.  
L'empereur a reçu ce matin les membres de la famille royale qui sont venus lui apporter leurs félicitations. Il a assisté ensuite, en leur compagnie, au service divin dans l'église du Dôme. Sa Majesté a reçu ensuite les feld-maréchaux et les généraux.  
A une heure moins un quart, le prince impérial est arrivé à la tête des membres du ministère. L'empereur dîna ce soir à Potsdam, chez le prince héréditaire de Saxe-Meiningen. A son retour de Potsdam, il recevra le bureau du Reichstag.

Berlin, 12 mai.  
Il continue d'arriver des télégrammes de félicitations à l'empereur de la part des princes allemands et des souverains de l'Europe.

Le grand-duc de Bade viendra en personne demain matin.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, le Maréchal-Président de la République a adressé un télégramme de félicitations à l'Empereur Guillaume. Ce télégramme est ainsi conçu:

« Je prie Votre Majesté d'accepter mes sincères félicitations pour le danger auquel, grâce à la Providence, Elle vient si heureusement d'échapper. »

Le Président de la République,  
Maréchal DE MAC-MAHON.

## AFFAIRES D'ORIENT.

Les nouvelles d'Orient auront peu d'importance politique pendant l'intermède occasionné par le voyage de l'ambassadeur comte Schouvaloff en Russie.

On sait déjà que ce missionnaire diplomatique, que tant d'optimistes s'obstinent à considérer comme un missionnaire de paix, a eu en passant un entretien confidentiel avec le prince de Bismark, qui aurait interrogé à ses habitudes bien connues s'il avait confié à l'envoyé russe le dernier mot de la politique.

L'attente de nouvelles plus significatives ne saurait être bien longue, puisque le ministère anglais, qui probablement sait à quoi s'en tenir sur l'issue de ces nouvelles pourparlers, doit répondre aujourd'hui aux interpellations qui lui seront adressées au sujet de la mission de l'ambassadeur de Russie à Londres, que les nécessités de la politique ramènent à Saint-Petersbourg.

Il faut se défier de toutes les dépêches d'Orient qui sont expédiées ou publiées dans le but de faire croire à la paix; elles ne doivent être accueillies qu'avec une extrême méfiance.

Nous l'avons dit bien souvent: on ne croit ni en Russie ni en Angleterre à la solution pacifique, et les protocoles n'ont, de part et d'autre, d'autre but sérieux que de justifier l'inaction et de permettre de compléter les préparatifs de la lutte.

Cette lutte s'engagera sans déclaration de guerre, dans quelque rencontre fortuite qui sera le signal des hostilités dont le plan est parfaitement combiné d'avance.

Le langage que le Nord tenait hier n'est pas de nature à nous faire espérer une parfaite entente, car il trouve qu'on demande trop de concessions à la Russie sans aucun équivalent de la part de l'Angleterre.

Saint-Petersbourg, 12 mai.  
Le *Journal de Saint-Petersbourg* déclare que le secret doit être gardé sur les négociations actuelles et que les commentaires qu'on en fait reposent sur de simples hypothèses.

Les journaux russes mettent fortement en doute la sincérité de l'esprit de conciliation de l'Angleterre et ils craignent que le but de cette dernière, en poursuivant les négociations, ne soit de gagner du temps.

Le bruit court que les négociations pour le retrait de l'armée russe et de la flotte anglaise des environs de Constantinople se seraient sur le point d'aboutir. Les Russes abandonneraient les premiers leurs positions autour de Constantinople. Après leur départ, la flotte anglaise quitterait la mer de Marmara.

Constantinople, 12 mai.  
Les Russes ne font plus aucun contrat de

fournitures à San-Stefano, mais ils font encore des contrats de livraison à Tchataldja. On croit que les Russes n'opéreront leur retraite jusqu'à Andrinople qu'après que l'entente aura été faite avec l'Angleterre, relativement à la flotte, et après l'évacuation de Choumla, de Varna, de Batoum, qui n'est décidée qu'en principe.

Les musulmans du mont Rhodope continuent à inquiéter les Russes. Les commissaires Nehab-Pacha et Ali-Bey sont partis hier pour Batoum.

Voici le texte de l'ordre du jour adressé par le grand-duc Nicolas à ses troupes, le jour de son départ :

- « Officiers et soldats !  
Je me sépare de vous avec regret ; mais mon cœur restera toujours avec vous. La guerre est finie, mais il n'est pas impossible que vous ayez encore d'autres luttes à soutenir.  
Je compte que vous ferez toujours votre devoir. Jurez de nouveau fidélité au tsar et à la patrie. Vous allez être commandés par un général dont les talents et la bravoure sont connus du monde entier.  
Il est probable que vous resterez longtemps encore à San-Stefano. Observez-y, comme vous l'avez toujours fait, l'ordre et la discipline et je vous recommande surtout de traiter les Turcs comme vos frères. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique Municipale de Saumur commencera ses concerts d'été dans le Square dimanche prochain 19 mai, à 4 heures du soir.

La Musique du Collège et celle de l'École Mutuelle se joindront à la Musique Municipale pour deux morceaux d'ensemble.

### Programme.

1. L'Argonne, marche. TILLIARD.
2. La Vestale, fantaisie. MERCADANTE.
3. La Juive, fantaisie. HALÉVY.
4. Marche, par les trois musiques réunies.
5. Pas redoublé, par les trois musiques.

### LOCHES.

Nous avons annoncé, d'après des renseignements puisés à bonne source, que l'ouverture de la section du chemin de fer de Tours à Loches serait inaugurée du 4<sup>er</sup> au 15 juillet. Le journal le *Lochois* n'a pas confiance dans cette date rapprochée, et voici ce qu'il dit à ce sujet :

« Les travaux marchent avec rapidité sur la petite ligne de Tours à Montluçon. Aujourd'hui samedi, les ouvriers chargés de la pose des rails sont entrés dans notre gare et les puissantes machines du ballast circulent librement entre Tours et Loches.

« L'inauguration de la ligne aura-t-elle lieu le 4<sup>er</sup> juillet prochain ? — Il court à ce sujet de vagues rumeurs et nous craignons qu'elle ne soit encore retardée. Il serait question maintenant du 4<sup>er</sup> octobre. »

### POITIERS.

M. le général de brigade Minot, commandant l'artillerie, a passé en revue, vendredi, les soldats du 9<sup>e</sup> régiment d'artillerie territoriale. La tenue de ces troupes était excellente et elles ont défilé devant le général avec une précision toute martiale.

Samedi matin, le bataillon de l'infanterie territoriale concentré à Poitiers a été passé en revue par M. le général de brigade Vitot.

Les généraux, au moment de rendre les soldats territoriaux à leurs foyers, leur ont fait lire par leurs officiers des ordres du jour qui exprimaient la plus vive satisfaction pour leur excellente tenue et pour le zèle qu'ils ont apporté dans la progression des exercices qu'ils ont eu à parcourir.

La tenue des hommes était excellente, et les résultats obtenus depuis treize jours démontrent éloquentement que l'armée territoriale sera une force avec laquelle on devra compter, si les circonstances viennent à l'exiger.

Chemins de fer de la Vendée. — Faillite. Admission au passif.

Le tribunal de commerce de la Seine vient

de rendre une décision qui intéresse bien des personnes ; il a jugé que, en cas de faillite d'une Compagnie de chemin de fer, la prime de remboursement résultant de la différence entre le taux de l'émission et la valeur nominale des titres, n'est pas due aux porteurs d'obligations ; ces porteurs ne peuvent réclamer leur admission au passif de la faillite que pour le prorata de la prime de remboursement calculée d'après les chances du tirage au jour de la faillite.

Cette décision a été rendue au sujet de la demande introduite par un porteur d'obligations de l'émission de 1869, par la Compagnie des chemins de fer de la Vendée, contre le syndic de la faillite de cette Compagnie. Ces obligations, émises à 300 fr., étaient remboursables à 500 fr., et c'était pour le montant de leur valeur nominale que le porteur voulait les faire admettre au passif.

« Attendu, a-t-il dit, que la différence entre le taux de l'émission et la valeur nominale du titre ne constitue qu'une prime de remboursement, soumise à ces deux conditions, savoir : l'entretien d'un fond d'amortissement et les tirages au sort annuels, lesquelles, par suite de la faillite, ne peuvent plus se réaliser ; qu'il convient d'ailleurs de tenir compte de cette prime aux obligataires dans la mesure qui va être indiquée ;

« Attendu que pour apprécier la somme qui doit à ce titre être attribuée aux divers obligataires dont les obligations ne sont pas sorties aux tirages, il y a lieu, d'une part, de rechercher le moment où, d'après le tableau d'amortissement, il y aurait autant d'obligations remboursées que d'obligations à rembourser, de manière à établir entre le dernier tirage réellement effectué et le tirage extrême prévu au contrat, le temps moyen où tous les porteurs actuels se trouvaient avoir au jour de la faillite des chances égales de remboursement ; et, d'autre part, de déterminer la somme qui, par une capitalisation annuelle d'intérêts conduite jusqu'à ce temps moyen, produirait une somme égale au montant de la prime. »

Le tribunal a évalué à 6 fr. 26 la somme nécessaire pour procurer l'amortissement de la prime et en a attribué le montant par chaque obligation aux porteurs de titres.

On écrit de Lisbonne, le 8 mai : « Samedi dernier a eu lieu au palais de Cristal de Porto l'ouverture de l'exposition des roses.

Le premier prix a été attribué par 24 voix à la rose *Maréchal Niel*.

La rose *Maréchal Niel* est une fleur magnifique, d'un jaune soufre pâle ; l'arbuté est grimpant et d'une vigoureuse venue. Avis aux amateurs !

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 12 mai 1878.

Versements de 104 déposants (12 nouveaux), 15,329 fr. 55 c.

Remboursements, 9,754 fr. 63 c.

## Faits divers.

Un porteur de journaux qui a de la chance. — Samedi soir, au moment où les porteurs de la France prenaient des journaux pour aller les distribuer aux différents kiosques, un de ces employés, nommé César, dit au distributeur :

« Allons, je vais avoir pas mal d'occupation ; j'ai gagné hier le gros lot de cent mille francs. Quel tracis ! Donnez-moi donc mon paquet de journaux, je suis pressé.

Le distributeur crut à une plaisanterie. Mais le fait est parfaitement exact. L'homme qui venait remplir sa tâche quotidienne de porteur, et qui paraissait fort peu ému, venait de gagner une fortune ! Il n'avait qu'une seule obligation de 1876 : c'était le numéro 67,322, sorti le premier avec une prime de cent mille francs !

Deux des petites charges de Cham dans le *Charivari* concernent les tramways :

L'une représente un de ces véhicules lancé à fond de train ; le cocher souffle dans sa trompe pour faire garer un pauvre diable que les chevaux vont atteindre. Dessous, cette légende :

« La trompette du jugement dernier annonçant la fin du monde... qui traverse. »

L'autre nous fait assister à un bout de dialogue

qui a lieu entre un employé du bureau des tramways et un bourgeois :

« — Oh ! monsieur, quelle erreur ! dit l'employé. Nous, faire tort aux autres moyens de transport ! Il a fallu, au contraire, doubler le nombre des voitures de deuil. »

Un homme d'affaires s'en va dans une petite ville pour étudier un procès.

Il descend à l'auberge, et, tandis qu'il dînait, pose à côté de lui sa serviette, sur laquelle, en lettres d'or, était écrit le mot habituel : *Contentieux*, que le patron put lire à son aise.

Le lendemain, quand il demanda sa note, il trouva en tête, écrit d'une belle ronde : *Doit M. Contentieux...*

Un vieil avaré a un fils qui est parvenu à acquérir une fortune considérable.

Le jeune homme a juré de ne jamais se marier, mais le père songe à convoler en secondes noces, malgré ses soixante-dix ans.

Il va faire sa demande à la dame de ses pensées.

— Je n'ai pas une grande fortune, soupire-t-il.

Puis il ajoute à voix basse, faisant allusion à son fils le millionnaire :

— Mais... j'ai des espérances !

Dialogue entre épiciers :

Le patron. — Avez-vous bien empaqueté les allumettes de M<sup>me</sup> Goguen pour qu'il n'arrive pas d'accident ?

Le garçon. — Oh ! m'sieu, n'y a rien à craindre... je leur ai enlevé le soufre.

Un joli mot de Guibollard :

Quelqu'un disait devant lui que la plus belle porcelaine de France était celle de Sèvres.

— Eh bien ! s'écrie Guibollard, et celle de Niort, elle vaut deux fois mieux !

— Pourquoi cela ?

— Puisque c'est le département des Deux-Sèvres !

Un honnête meunier, qui frisait ses quatre-vingts ans, ayant été appelé par ses concitoyens aux honneurs de l'écharpe municipale, leur tint le discours suivant :

— Mon cœur n'oublia jamais l'heureux jour où vous avez fait à mes cheveux blancs l'honneur de les mettre à votre tête. Je n'étais pas le plus digne d'être écharpé, mais je ferai de mon mieux pour que vous ne regrettiez pas la préférence.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Ville de Naples 1877. — Ces excellentes valeurs municipales continuent à se négocier aux environs de 305 francs. La hausse subit un temps d'arrêt dont les capitalistes font bien profiter.

Les acheteurs actuels font une opération doublement avantageuse : un coupon de 10 francs net d'impôts se détachant le 4<sup>er</sup> juillet prochain, leur capital leur rapporte ainsi un intérêt de six mois en quelques semaines ; en outre, ils ne paient que 305 francs un titre de premier ordre, donnant un revenu annuel de 20 francs, et remboursable à 400 francs. C'est plus qu'il n'en faut pour motiver les achats que l'on signale.

L'auteur du beau livre intitulé : *La Famille, ses devoirs, ses joies et ses douleurs*, M. le comte Agénor de Gasparin, a publié plusieurs ouvrages d'une haute portée et d'un vif intérêt. Divers fragments choisis parmi ces importantes publications viennent d'être réunis sous ce titre : *Les Droits du cœur*. Ce nouveau volume complètera parmi les meilleurs livres de morale de notre temps. Nous en connaissons peu dont la lecture soit plus saine et plus fortifiante. (Un volume in-18 à 4 fr. 25. Calmann Lévy, éditeur.)

Les *Oeuvres complètes* d'Emile Augier, de l'Académie française, viennent de paraître chez l'éditeur Calmann Lévy. Cette importante collection, que la faveur publique a si brillamment accueillie, est un véritable monument dramatique et littéraire. Chacune de ses pièces est une date dans l'histoire du théâtre moderne, et, pour la première fois, il nous est donné d'embrasser d'un coup d'œil le grand talent du poète et la puissante organisation dramatique de l'auteur des *Fourchambault*.

Le dernier volume, qui porte le titre d'*Oeuvres diverses*, offre un intérêt particulier en ce qu'il contient une série de poésies dont la plupart sont inédites. Il se termine par les importants discours qui devaient être échangés à l'Académie pour la réception de M. Emile Olivier.

Les graves questions que soulèvent de nouveau les affaires d'Orient donnent un vif intérêt d'actualité au livre que MM. Beure et Mathorel viennent de publier sur la *Roumanie*. Cet ouvrage traite de l'histoire, de l'organisation politique, judiciaire et religieuse, des mœurs et coutumes de la nation roumaine qui joue dans les événements actuels un rôle si considérable. (Calmann Lévy éditeur, 3, rue Auber.)

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (avril 1878), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

### Texte.

Une Peau de lion, anecdote. — Les colonnes sculptées du temple d'Éphèse. — La Mer paléocristique. — Souvenirs d'un vieillard ; Samuel Roger. — Passage de Mercure sur le Soleil, le 6 mai 1878. — Andromède. — La Mémoire dans les crises nerveuses. — La Pierre-Lys ; Félix Armand, curé de Saint-Martin. — La Chasse aux lions chez les Arabes. — Quelle est la date vraie de la naissance de Napoléon 1<sup>er</sup> ? — Comment se forment les cyclones. — Drague ou main-gauche à trois lames, arme du seizième siècle. — Un Café à Tanger (Maroc). — La Disparition du grand Krause, nouvelle (suite). — Les Paradoxes. — Un Concert d'aveugles à la foire Saint-Ovide. — Les Plantes qui mangent. — Alain Blanchard. — Le Pic et le Lac du Tessala. — Tombeau d'Alessandro Tartagni, à Saint-Dominique de Bologne. — Administration de la France avant 1789 : les Prévôts. — Jean Bouzard. — Mot de lord Brougham. — Pétition des Nouveaux-Zélandais contre l'eau-de-vie. — La Seille. — De l'Éducation des semences en Norvège (fin). — Systèmes mythologiques.

### Gravures.

Jeune Arabe rapportant la peau du lion qu'il a tué, par Horace Vernet. — Fût de colonne du temple d'Éphèse, au Musée britannique. — Passages de Mercure sur le Soleil pendant le dix-neuvième siècle. — La Fontaine d'Andromède, à la Granja (Espagne). — Défilé de la Pierre-Lys (département de l'Aude). — Partie de l'ancien chemin de Quillan à Saint-Martin (Aude). — Dague italienne du seizième siècle. — Un Café à Tanger. — Le Grand Concert des Aveugles, à la foire Saint-Ovide, sur la place Louis XV, d'après une estampe du temps. — Le Pic et le Lac du Tessala, près d'Oran. — Tombeau d'Alessandro Tartagni, à Saint-Dominique de Bologne. — Jean Bouzard le brave homme, d'après une estampe coloriée du dix-huitième siècle. — Sources de la Seille (Jura). — Lutrin allemand du quinzième siècle.

## CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉVOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peltier, 9, à Paris, il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

### Marché de Saumur du 11 mai.

Froment (1 <sup>h</sup> ) 77	25 50	Huile chene. 50	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74	24 04	Huile de lin. 50	—
Seigle . . . 75	14	Graine trèfle 50	—
Orge . . . 65	15 50	— luzerne 50	—
Avoine bar. 50	11	Foin (dr. c.) 780	60
Fèves . . . 75	15 50	Luzerne — 780	50
Pois blancs. 80	46	Paille — 780	30
— rouges. 80	32	— Amandes. 50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune. 50	—
Farine, culas. 157	—	Chanvres 1 <sup>er</sup>	—
Colza . . . 65	—	— qualité (52 k. 500)	—
Chenevis . 50	24	— 2 <sup>e</sup>	—
Huile de noix. 50	90	— 3 <sup>e</sup>	—

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité	» à	60
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	» à	50
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 <sup>re</sup> id.	» à	45
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	» à	45
Saint-Léger et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id.	» à	60
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	» à	55
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id.	» à	50
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	» à	45
La Vienne, 1877.	1 <sup>re</sup> id.	» à	45
ROUGES (2 hect. 30).			
Souzay et environs, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	» à	95
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	» à	90
Champigny, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	» à	110
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	» à	100
Id. 1877.	3 <sup>e</sup> id.	» à	90
Id. 1877.	4 <sup>e</sup> id.	» à	85
Varrains, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	» à	110
Varrains, 1877.	2 <sup>e</sup> id.	» à	100
Bourguell, 1877.	1 <sup>re</sup> id.	» à	100
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	» à	90
Id. 1877.	3 <sup>e</sup> id.	» à	85
Restigné 1877.	1 <sup>re</sup> id.	» à	100
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	» à	95
Chinon, 1877.	1 <sup>re</sup> id.	» à	110
Id. 1877.	2 <sup>e</sup> id.	» à	95
Id. 1877.	3 <sup>e</sup> id.	» à	90
Id. 1877.	4 <sup>e</sup> id.	» à	85

P. GODET, propriétaire-gérant.

# A LA BELLE JARDINIÈRE

PRIX FIXE

26, rue d'Orléans, 26

PRIX FIXE

SAUMUR

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

GRANDE MISE EN VENTE POUR LA SAISON D'ÉTÉ 1878

La Maison de la BELLE JARDINIÈRE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un assortiment considérable de vêtements des plus nouveaux genres et d'une coupe des plus modernes.

Tous les articles étant faits exclusivement pour cette maison, ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'élégance, de la solidité et surtout du bon marché.

En prévision de la prochaine Exposition, le propriétaire de cet établissement a traité de très-forts achats, ce qui lui permettra de vendre à des prix sans précédent et dans d'aussi bonnes conditions que les premières maisons de Paris.

**CHOIX IMMENSE DE COSTUMES POUR JEUNES GENS ET ENFANTS**

Modèles les plus nouveaux et les plus variés, vendus à des prix qui défient toute concurrence.

HABILLEMENTS PREMIÈRES COMMUNIONS, DEPUIS 19 FR.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,  
MAISON DE MAÎTRE, JARDIN de 15 ares, parfaitement planté d'arbres fruitiers, avec quatre bassins; le tout clos de murs, situé rue des Pauvres et rue Verte, commune de Bagneux. S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD.

### A VENDRE

Pour entrer de suite en jouissance,  
**UN JARDIN**  
Situé au Pont-Foucharde, sur le chemin du Van-Langlais, et contenant 11 ares environ.  
Ce jardin, avec chambre à feu, petit hangar, pompe, bassin et autres servitudes, est planté d'arbres fruitiers en plein rapport.  
S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Maison, Jardin et Dépendances,  
PROPRES AU COMMERCE.  
S'adresser à M. LOISEAU, rue du Chardonnet, à Saumur, près l'École de cavalerie. (239)

Etude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau.

### VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 19 mai 1878, à midi.  
A Montsoreau, dans la maison Nau-Moricet.

### On vendra :

Lits complets et objets de literie, meubles de salle à manger et de chambres à coucher, mobilier et batterie de cuisine, vaisselle, pendules, tables, fauteuils, chaises, armoires, coffres, etc., etc.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

### PRIME AUX ABONNÉS D'UN AN A LA FRANCE FINANCIÈRE

Deux entrées à l'Exposition universelle de 1878.  
S'adresser à l'AGENCE DE LA FRANCE FINANCIÈRE, 1, Place des Victoires, à Paris. (241)

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 24 juin ou 29 septembre prochain,

### LA MINOTERIE DE DESMOULINES

Située près Airvault (Deux-Sèvres).  
Ce moulin, monté à l'anglaise, a quatre paires de meules, avec une chute d'eau de quatre mètres soixante-dix centimètres, sur un cours ne manquant jamais, et possède de vastes magasins et servitudes.  
S'adresser à M. FOUREAU, propriétaire à Airvault.

### A VENDRE

### UN BATEAU DRAGUEUR

Pour sable et vases,  
Muni d'une très-bonne machine à vapeur de la force de six chevaux et de tous ses accessoires, fonctionnant journellement.  
On peut le visiter à la Motte Bourbon, en s'adressant à M. MOUSSON, garde du Canal, et, pour traiter, à M. FOUREAU, qui se trouvera le jour du marché à Saumur, hôtel de Londres. (108)

### A LOUER

#### PRÉSENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien arboré, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;  
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.  
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

### VIN DE PROPRIÉTAIRE

(T. LANGLADÉ, SAINT-GEORGES et BORDEAUX VIEUX). GARANTI RIGOREUSEMENT NATUREL et de premier choix, pour table de maître, au prix de 90 à 120 francs (suivant les distances) la pièce de 225 litres environ, rendu franco de fût, de régie et de port, en gare de destination. Bon ordinaire de table bourgeoise, rouge et blanc, au prix de 70 à 100 francs la pièce rendue, suivant les distances.  
Veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

VINS ROUGES ET BLANCS, expédiés directement de la propriété, prix exceptionnels. — Excellents vins garantis rigoureusement naturels.

REPRESENTANTS sont demandés dans la clientèle bourgeoise. Références. — Ecrire à M. B. GIBAUDAN, propriétaire à CAZOULS-LES-BÉZIERS (Hérault). (220)

FONDERIE IMPORTANTE (Province) associée avec 100,000 fr. pour remplacer associé retiré. Affaire de premier ordre. — Beaux bénéfices justifiés.  
AGENCE DE L'INDUSTRIE, rue Vivienne, 17, Paris. (240)

EAU FIGARO teint cheveux (en deux jours), 6 fr. nouveau flacon, médaille or.  
Démonstration gratuite. VIGUIER, 1, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.  
Chez tous les coiffeurs, parfumeurs de France et étranger. (29)

### M. RIELLANT

ET SA FILLE  
Chirurgien et Mécanicien  
Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,  
Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.  
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

### GRAND SKATING-RINK

130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare. Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.

Réunion de famille. High life. Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

Rue de la Tonnelle et place de l'Hôtel-de-Ville,  
Maison Guillon, teinturier, au 4<sup>e</sup>.

## E. MARAIS

TAPISSIER

Ancien Contre-Maitre de la Maison JARRY,

SAUMUR

A l'honneur d'informer le public qu'à partir de ce jour il se chargera de tout travail à façon que l'on voudra bien lui confier, et fera venir, au choix des clients, tous les articles d'ameublement et de tapisserie que l'on pourrait désirer; le tout aux conditions les plus douces.  
M. MARAIS s'appliquera à satisfaire toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il espère que déjà, d'après les longues années qu'il a passées chez M. Jarry, où il dirigeait les travaux, il est favorablement connu et que l'on aura su apprécier son expérience. (249)

### BENZINE-COLLAS

Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.

Prix du Flacon : 1 fr. 25  
EXIGER la BANDE VERTE et l'Adresse : 8, rue Dauphine.

### POMMADE COLLAS

au Goudron de Norvège purifié  
Pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement.

Prix : 1 fr. 50 le Pot.

### SAVON COLLAS

au Goudron de Norvège purifié  
Contre les affections de la peau.

Prix du Pain : 1 fr.

### Véritables Pilules Écossaises du D<sup>r</sup> Anderson

Exiger la Signature

Lebrun & Renaud

PILULES ÉCOSSAISES  
DU D<sup>r</sup> ANDERSON.

CHEZ LEBRUN ET RENAUD,  
Pharmaciens-Droguistes  
8, Rue Dauphine, à Paris.

Contre la Constipation, les Migraines, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.  
Prix : 1 fr. 50 la Boîte.

### VIN de CLERTAN

au Pyrophosphate de Fer et de Manganèse.  
Ce Vin, d'une saveur agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs, Convalescence, Diabète, Allaitement, Croissance trop rapide, etc.)  
Prix de la Bouteille : 18 fr. 50  
des 6 Bouteilles : 108 fr.

Dépôt Général : Pharm. C. COLLAS, 8, rue Dauphine, Paris,  
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le